

Québec, le 30 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 4 juin 2013, la députée de Gouin déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de décréter un moratoire sur les projets d'optimisation qui ne cherchent que des gains de productivité au détriment de la qualité des services offerts à la population et de lancer une enquête en bonne et due forme sur le processus d'attribution des contrats accordés à la firme Proaction.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a été interpellé à l'automne 2012 par tous les syndicats concernant les craintes et les plaintes de leurs membres quant aux projets d'optimisation des services en cours dans le réseau de la santé et des services sociaux sous la gouverne de la firme de consultants Proaction.

Le MSSS a alors procédé à une vérification sur l'application des règles d'octroi des contrats à la firme de services conseils Proaction dans la région de Montréal. Le rapport a soulevé des questionnements importants sur le respect des principes de transparence, d'équité et d'accessibilité que promulgue la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). Depuis lors, le MSSS a resserré les mesures de surveillance auprès du réseau de la santé et des services sociaux, notamment en rappelant le double rôle d'un conseil d'administration, soit celui de surveillance et d'appui à l'organisation, au directeur général et à l'équipe de direction. Les travaux des vérificateurs externes ont également été revus afin qu'ils s'assurent que l'ensemble des contrats octroyés de gré à gré fassent l'objet d'une reddition de comptes conforme.

... 2

De plus, le conseil d'administration aura désormais la responsabilité claire de passer en revue annuellement l'ensemble des contrats octroyés dans leur établissement afin d'assumer adéquatement leur rôle de gouverne en lien avec la Loi sur les contrats des organismes public. Je vous informe également que le Secrétariat du Conseil du trésor surveille étroitement les publications pour les contrats de gré à gré et pour celles faisant l'objet d'un appel d'offres à partir du système électronique d'appel d'offres afin de s'assurer de leur conformité, et ce, pour plusieurs mois.

L'évaluation de la situation, en plus de notre expertise en matière de transformation organisationnelle de ce type, a amené le MSSS à ne pas imposer de moratoire, ni à évaluer spécifiquement cette démarche, mais plutôt à convenir et promouvoir au niveau de différentes instances, des balises devant encadrer la réalisation de telles initiatives.

C'est ainsi que le MSSS fait valoir constamment auprès des agences de la santé et des services sociaux et des établissements du réseau, les principes jugés incontournables selon l'approche que nous privilégions. À titre d'exemple, le client au cœur des priorités, la participation des employés à la recherche de solutions, et à leur implantation, la participation active des syndicats et des médecins et autres partenaires, une vision à long terme soutenue par un engagement clair de la direction et, surtout, une délégation de pouvoir se traduisant par une approche du bas vers le haut « bottom-up » plutôt que du haut vers le bas « top-down », qui assure non seulement l'adhésion, mais vient garantir les résultats sur le terrain.

Nous tenons à souligner également qu'aucun établissement du réseau ne s'est engagé depuis dans une démarche d'optimisation avec la firme Proaction et que la plupart des projets qui sont à l'origine de la démarche qui a mené à cette pétition sont terminés. Nous demeurons constamment à l'écoute, par différentes tables que nous avons avec les agences de la santé et des services sociaux et par nos rencontres statutaires avec les syndicats nationaux, des préoccupations qui sont portées à notre attention. Si la situation devait exiger des clarifications, nous n'hésiterons pas à intervenir au besoin.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Réjean Hébert